

# Perspectives

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE



SPÉCIAL NOUVELLE MANDATURE

| VOS ÉLUS

| LE BUDGET 2026

PRINTEMPS 2026





# ANNUAIRE DES SERVICES

## MAIRIE

5, rue Henri Méry  
30220 Saint-Laurent-d'Aigouze  
Tél. 04 66 88 12 77  
accueil@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
www.ville-saint-laurent-daigouze.fr  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h  
Juillet et août : du lundi au vendredi de 8h à 15h



## ADMINISTRATION

**Direction générale des services** : dgs@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Secrétariat du maire, affaires générales** : 04 66 88 12 01  
secretariatmaire@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Service ressources humaines** : 04 66 88 84 86  
administratif@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Accueil - État civil - Vie scolaire** : 04 66 88 12 77  
accueil@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Centre Communal d'Action Sociale** : 04 66 88 12 77  
ccas@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Communication, culture, protocole, sports, associations** : 04 66 88 17 00  
communication@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Comptabilité, assistante de prévention** : 04 66 88 84 85  
compta2@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Comptabilité** : 04 66 88 84 82  
compta3@ville-saint-laurent-daigouze.fr

## PÔLE SÉCURITÉ - VOIE PUBLIQUE

directionpole.securite.voiepublique@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Services Techniques Municipaux [Travaux - Urbanisme]** : 04.66.88.32.10  
stm@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
policederoulage@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Police municipale** : 04 66 95 45 40 - **N° de patrouille** : 06 30 76 58 37  
chefpm@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
police@ville-saint-laurent-daigouze.fr - Bd Salvador Allende  
**Accueil de loisirs** : 04 66 77 29 51  
accueildeleisirs@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Centre multi-accueil** : 04 66 35 14 09 - cma@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes** :  
CMEJ.PIJ@ville-saint-laurent-daigouze.fr  
**Office de tourisme intercommunal** : 04 66 77 22 31  
Tourisme@terredecamargue.fr

## SERVICE URBANISME

Hôtel de Ville - 30240 Grau du Roi - Tél. 04 66 73 45 45

Les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

   RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, CITYALL ET INSTAGRAM (téléchargeable gratuitement)

   
Imprimé avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé



# ÉDITO

Chères Saint-Laurentaises, chers Saint-Laurentais,

Avant toute chose, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez renouvelée. Être le maire de tous les Saint-Laurentais est pour moi un honneur immense, mais aussi une responsabilité que j'assume avec engagement, humilité et détermination.

Depuis notre installation, les commissions municipales ont été constituées et se sont immédiatement mises au travail afin de planifier la mise en œuvre du programme pour lequel vous nous avez élus.

Le désherbage de nos rues a d'ores et déjà commencé. Loin d'être une simple opération d'entretien, il participe à la qualité de nos espaces publics, et à l'image que nous souhaitons donner de notre village : un village propre, soigné et agréable à vivre pour tous.

La sécurité constitue une priorité majeure. Des propositions seront prochainement formulées et mises en œuvre afin de garantir une sécurité pour tous, notamment en matière de circulation et de maîtrise de la vitesse au sein du village.

Par ailleurs, la réfection des voiries et des chemins fait l'objet d'une attention toute particulière. Une planification est actuellement en cours d'élaboration. Les premiers travaux devraient débiter dans le courant de l'année et se poursuivre de manière progressive sur l'ensemble du mandat.

Je me réjouis également de vous annoncer que notre commune est lauréate du projet porté par CITEO (éco-organisme en charge du recyclage des emballages), une reconnaissance importante qui nous permettra d'améliorer le tri sélectif urbain et de renforcer notre engagement en faveur de l'environnement.

À titre personnel, une attention particulière sera portée aux enjeux communautaires qui touchent le quotidien des habitants de notre bassin de vie. Mon élection à la présidence de la Communauté de Communes Terre de Camargue me permet d'agir directement pour défendre les intérêts de notre territoire et porter des projets structurants au service de tous les habitants de notre bassin de vie.

Je souhaite également ici rendre hommage à Frédéric Fourmaud, au-delà de la figure du manadier, c'était un homme profondément engagé pour notre territoire. Par son attachement à nos traditions, par sa présence constante dans la vie locale, et par la transmission de valeurs fortes, il a contribué à faire vivre l'identité même de notre commune. À travers lui, c'est aussi toute une famille et tout un pan de notre culture camarguaise que nous honorons.

Je resterai, durant tout ce mandat, un maire présent, à l'écoute et soucieux de l'ensemble des enjeux municipaux et communautaires. Vous pouvez compter sur votre équipe municipale pour mener à bien, le projet que vous avez choisi.

Avec tout mon dévouement,

Thierry Féline  
Maire

# LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Thierry FÉLINE, maire**  
Président de la Communauté de Communes  
Terre de Camargue  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

## LES ADJOINTS AU MAIRE



**Philippe BROUSSES**  
**1<sup>er</sup> adjoint**  
Délégué aux affaires  
générales et réglementaires,  
travaux et services technique  
5<sup>ème</sup> Vice-président de la  
Communauté de Communes  
Terre de Camargue



**Laure MARCON**  
**2<sup>ème</sup> adjointe**  
Déléguée à la petite enfance,  
enfance, affaires scolaires,  
jeunesse, citoyenneté  
Conseil d'administration  
du CCAS



**Christel CAUQUIL HUGON**  
**4<sup>ème</sup> adjointe**  
Déléguée au social, solidarité  
et lien intergénérationnel  
Vice-président du CCAS  
Conseillère communautaire



**Rodolphe TEYSSIER**  
**3<sup>ème</sup> adjoint**  
Délégué à la communication,  
protocole, démocratie  
participative. Correspondant  
défense



**Olivier VENTO**  
**5<sup>ème</sup> adjoint**  
Délégué à l'aménagement  
du territoire

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



**Philippe AUGER**  
Délégué à la culture  
et au patrimoine



**Yohan SANCHEZ**  
Délégué aux sports et  
à la vie associative



**Alain MOYA**  
Délégué à la promotion et  
au développement du  
commerce local



**Ayoub EL MOUSSAOUI**  
Délégué à la fête votive et  
aux manifestations taurines



**Jean-Christophe GRAVIL**  
Délégué à la ruralité,  
entretien des espaces  
ruraux et agricoles

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX RÉFÉRENTS



**Alexandra COURTIOL ROUX**  
Référente sécurité publique



**Yves EHRET**  
Référent propreté et  
surveillance du domaine public  
Conseiller communautaire



**Sandrine BRUN TEDESCHI**  
Référente tourisme



**Eric MÉZY**  
Référent développement durable

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Chantal ANDRÉ-SCANAVINO**  
Conseillère communautaire  
8<sup>ème</sup> Vice-présidente de la  
Communauté de Communes  
Terre de Camargue



**Sophie CROUZET BERNARD**  
Conseil d'administration du  
CCAS



**Laurent PÉLISSIER**  
Conseiller communautaire



**Agnès GRANIER-AUDEMARD**  
Conseil d'administration du  
CCAS



**Marie-Rose VINCENT-FALQUET**  
**TISSOT**  
Conseil d'administration du  
CCAS



**Marilyne FOULLON**  
Conseil d'administration du  
CCAS



**Stéphanie RIPPE-BAILLE**



**Amandine MUNOZ**



**Nicolas MOLINÉRO**



**Nicolas MEYRONNEINC**



**Agnès DA SILVA**  
Conseil d'administration du  
CCAS

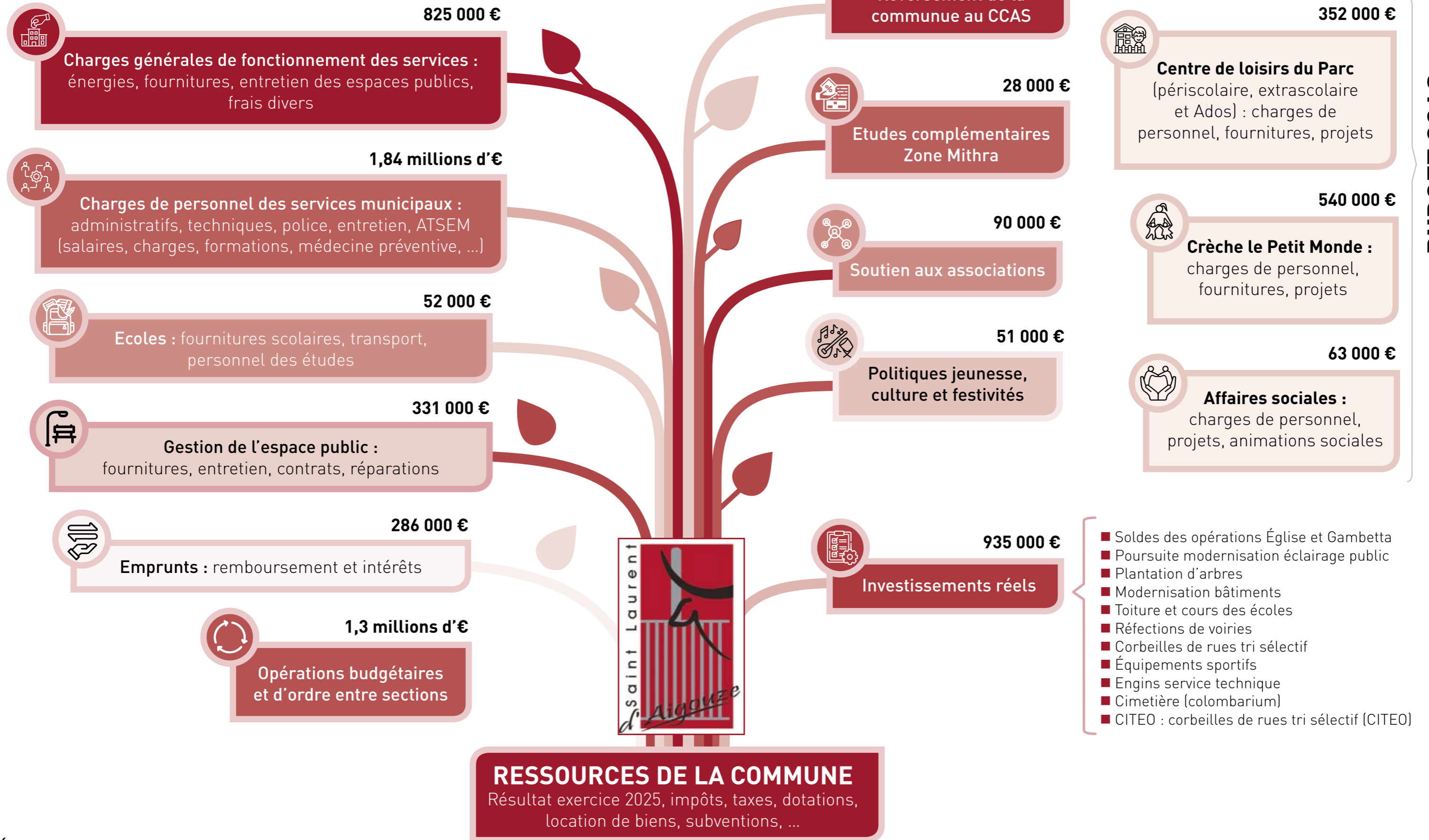


**Lionel JOURDAN**

# BUDGET 2026

**UN BUDGET TOTAL de plus de 6,15 millions d'euros**

dont 4,34 millions de fonctionnement et 1,81 millions d'investissement.



**BUDGET CCAS**

**Établissement public communal, le CCAS analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les actions adaptées.**

Indépendant budgétairement, le CCAS est présidé par le maire et géré par un conseil d'administration, composé d'élus locaux et de personnes de la société civile. Il est lié à la ville par une subvention de fonctionnement et dispose d'une personnalité juridique propre lui permettant d'agir en son nom.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**Président :** Thierry FELINE

**Vice-Présidente :** Christel CAUQUIL-HUGON

**Représentants élus :** Laure MARCON, Marie-Rose VINCENT-FALQUET TISSOT, Sophie BERNARD, Agnès DA SILVA, Agnès GRANIER-AUDEMARD, Marilyne FOULLON.

**Représentant UDAF :** Gilles BARGOIN

**Société civile :** Rosine ALLOUCHE, Chantal BERTHOMIEU, Sonia MONJON, Isabelle VOLPELLIERE, Nadine GOURDOUX, Chantal BERTRAND.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervient au quotidien dans de nombreux domaines pour accompagner les habitants et renforcer la solidarité sur la commune.

Il assure directement la gestion de plusieurs services essentiels :

- Le centre multi-accueil « Le Petit Monde », dédié à la petite enfance
- L'accueil de loisirs du Parc : l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, le Club Ados
- Au-delà de ces structures, il agit plus largement dans les domaines de l'action sociale, de la solidarité, de la prévention et du lien social, en proposant un accompagnement de proximité

L'accueil du CCAS informe et accompagne les habitants dans certaines de leurs démarches administratives et sociales. Il informe sur les droits et dispositifs existants (aides sociales légales et extra-légales, aide alimentaire). Et oriente vers les interlocuteurs adaptés : CAF, CPAM, MSA, France Services, France Alzheimer, La ligue contre le cancer, l'Espace ressources aidants de Vauvert, le CIVAM, le PETR Vidourle Camargue ...



- Actions de prévention
- Animations de la vie sociale
- « Bien manger à Saint-Laurent »
- Événements solidaires
- Actions intergénérationnelles
- Véhicule social, le Baroulaïre

- Accompagnement des personnes âgées
- Dispositif MONALISA
- Suivi régulier des personnes sensibles
- Sorties et moments conviviaux
- Colis et repas de fin d'année

● **Centre multi-accueil**

04 66 35 14 09

cma@ville-saint-laurent-daigouze.fr

● **Accueil social**

04 66 88 12 77

ccas@ville-saint-laurent-daigouze.fr

● **Accueil de loisirs du Parc**

06 08 49 57 11

accueildeloisirs@ville-saint-laurent-daigouze.fr

**Nous avons besoin de vous !**

**Rejoignez les bénévoles de MonaLisa et du Baroulaïre :**  
ccas@ville-saint-laurent-daigouze.fr

Être élu, ce n'est pas seulement agir à l'échelle communale. C'est aussi représenter la commune dans différentes structures qui interviennent sur des sujets essentiels du quotidien.



**Président :** Thierry Féline  
**Elus :** Philippe Brousses, Christel Cauquil Hugon, Yves Ehret, Chantal André-Scanavino, Laurent Pélissier

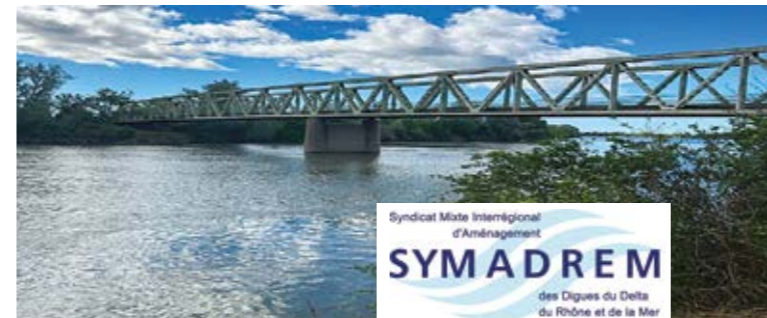
La Communauté de Communes est un établissement public qui regroupe trois communes : Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi.

Son rôle : unir les moyens pour proposer des services plus efficaces et cohérents à l'échelle du territoire.

Elle agit dans de nombreux domaines essentiels du quotidien. Elle organise notamment la collecte et traitement des déchets, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI). Mais aussi le schéma de cohérence territoriale, le réseau de randonnées et soutient le développement économique, entre autres à travers les zones d'activités, l'emploi et la promotion du tourisme.

Au-delà de ces compétences obligatoires, la Communauté de Communes intervient dans d'autres domaines qui améliorent le cadre de vie : protection de l'environnement, politique du logement, équipements culturels (médiathèques) et sportifs.

Enfin, elle développe des actions complémentaires utiles au quotidien, comme les activités périscolaires sportives et culturelles, la restauration collective, la gestion des eaux pluviales ou encore du réseau d'eau brute.



Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) est un établissement public chargé de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) à l'échelle du grand delta du Rhône.

Il intervient principalement pour gérer et entretenir les digues, prévenir les crues du Rhône et les submersions marines, et ainsi limiter les risques pour le territoire.

Par ses actions, le SYMADREM contribue directement à la sécurité des habitants, à la protection des activités économiques et à la préservation de zones particulièrement exposées.



Le PETR Vidourle Camargue est une structure qui rassemble plusieurs collectivités pour travailler ensemble au développement du territoire. Il coordonne et soutient des projets communs (économie, tourisme, environnement, culture...) et aide les collectivités à obtenir des financements auprès de l'État, de la Région ou de l'Europe.

Concrètement, il agit comme un outil de coopération et d'accompagnement, au service des communes, pour développer le territoire de manière cohérente et durable.



Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), comme ceux du Vidourle et du Vistre/Vistrenque, sont des structures publiques qui rassemblent plusieurs collectivités à l'échelle d'un bassin versant. Leur mission : coordonner les actions pour assurer une gestion globale, cohérente et durable de l'eau.

Au cœur de leurs actions, la prévention des inondations et la gestion des crues occupent une place essentielle. Ils interviennent également pour entretenir et restaurer les cours d'eau, préserver les milieux aquatiques, la qualité de l'eau et la biodiversité, ainsi que la ressource en eau.

Les EPTB réalisent et entretiennent des ouvrages hydrauliques (digues, bassins, canaux...) destinés à protéger le territoire. Ils mènent aussi des actions de sensibilisation auprès des habitants afin de mieux faire connaître les risques et les bons comportements à adopter.

Leur objectif : protéger les populations, préserver l'environnement et mieux anticiper les aléas liés à l'eau, grâce à une gestion coordonnée à l'échelle du territoire.



Président : Robert Crauste  
Élu : Jean-Christophe Gravil

Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG) est un établissement public qui réunit le Département du Gard et huit communes du territoire, dont Saint-Laurent-d'Aigouze. Créé pour mutualiser les moyens, il agit en faveur de la gestion et de la préservation d'un espace naturel unique.

Ses missions principales portent sur la gestion de l'eau, la protection des espaces naturels sensibles et la valorisation des paysages. À travers ses actions, le SMCG veille à maintenir l'équilibre fragile entre nature et activités humaines, entre traditions et modernité.

Il joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et dans la mise en valeur de la Camargue Gardoise, tout en contribuant à son attractivité et à la qualité de vie des habitants. Le SMCG accueille également le public sur deux sites : le Centre de découverte du Scamandre, au cœur de la réserve naturelle, et la Maison du Grand Site de France, qui valorise un territoire reconnu au niveau national pour la qualité de ses paysages.

Son objectif : protéger, valoriser et transmettre ce patrimoine exceptionnel, au bénéfice des habitants comme des visiteurs.



Élus : Thierry Féline et Philippe Brousses



Le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) est un établissement public chargé d'organiser et de développer les réseaux électriques à l'échelle du département.

Il intervient dans plusieurs domaines essentiels : la distribution de l'électricité, l'entretien et la modernisation des réseaux, le développement des énergies renouvelables ainsi que l'éclairage public.

À travers ses actions, le SMEG garantit un service électrique fiable et performant, tout en accompagnant la transition énergétique du territoire.

Porté par les élus locaux, il veille à un aménagement équilibré du territoire et à une mutualisation efficace des moyens au service de tous.



Élu : Thierry Féline

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE30) est un organisme public qui accompagne les collectivités et les particuliers dans leurs projets d'aménagement, de construction ou de rénovation. Il apporte un conseil neutre, gratuit et indépendant, afin de promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale du territoire.



Le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard est un établissement public chargé d'élaborer et de piloter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à long terme.

Il encadre des domaines essentiels comme l'urbanisme et l'habitat, les déplacements, le développement économique ainsi que la préservation des espaces naturels et agricoles.

Au quotidien, le syndicat élabore, suit et fait évoluer le SCoT, tout en coordonnant les politiques publiques locales. Il veille à assurer une cohérence entre urbanisme, mobilités, économie et environnement.



Élu : Olivier Vento

La SPL30 accompagne les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets d'aménagement, de construction ou de rénovation d'équipements publics. Elle apporte un appui technique et opérationnel dans la conduite des projets de territoire.



Le SMEPE est un établissement public chargé du traitement des déchets sur le territoire de l'est de l'Hérault et de l'ouest du Gard. Il accompagne les habitants dans une gestion plus responsable et durable de leurs déchets. Ses missions : le tri, la valorisation et la réduction des déchets. Le SMEPE mène aussi des actions de sensibilisation pour encourager les bons gestes au quotidien.

Syndicat Intercommunal pour le maintien et la protection des traditions, coutumes et sites camarquais

Élus : Alain Moya et Ayoub El Moussaoui

Le Syndicat Intercommunal pour le maintien et la protection des traditions, coutumes et sites camarquais a été créé il y a près de 40 ans et regroupe 41 communes du Gard et de l'Hérault. Son but est la protection des traditions camarquaises et des sites de Petite Camargue.



## TRIBUNE LIBRE

### Groupe Nouvel Élan

Nous tenons à remercier sincèrement les électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors du dernier scrutin. Même si cela n'a pas suffi à nous porter aux responsabilités, votre soutien nous engage pleinement et renforce notre détermination à porter votre voix avec sérieux et conviction.

Lors du conseil municipal du 13 avril, le budget n'a pas été adopté et son vote a été ajourné. Notre groupe d'opposition a en effet alerté Monsieur le Maire sur l'illégalité de cette délibération en l'absence du vote préalable du règlement budgétaire et financier, pourtant obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants relevant de la nomenclature M57.

Vos élus d'opposition restent particulièrement vigilants quant à l'utilisation des finances publiques et aux orientations qui seront prises dans les mois à venir.

Nous nous inscrivons dans une opposition constructive : proposer, alerter lorsque nécessaire, mais aussi contribuer de manière responsable aux débats. Notre objectif est clair : défendre l'intérêt général et promouvoir une gestion rigoureuse et transparente de notre commune.

À votre écoute, nous restons disponibles pour échanger. Présents dans les commissions municipales, nous suivons les dossiers au plus près afin de représenter au mieux vos attentes.

Marilyne Foullon, Laurent Pelissier, Nicolas Molinero et Lionel Jourdan

# L'INFO PRÈS DE VOUS.



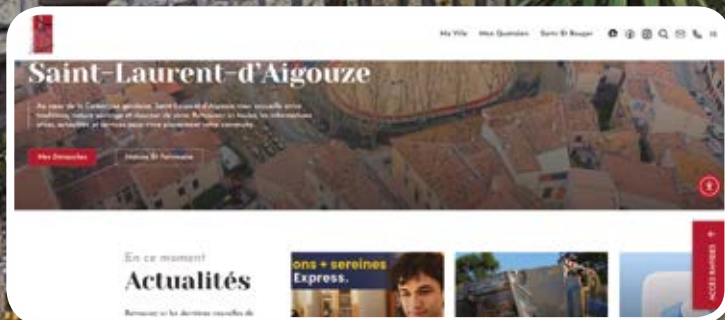
Téléchargez l'application

**CITYALL**  
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



[www.ville-saint-laurent-daigouze.fr](http://www.ville-saint-laurent-daigouze.fr)



[mairiedesaintlaurentdaigouze](https://www.facebook.com/mairiedesaintlaurentdaigouze)